

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **29 août 2019** à **19h00**

N° délibération
D2019-05-03

Date de convocation
19 août 2019

Date d'affichage
19 août 2019

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	8	7	0	14

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique
M. OLEKSIUK Nicolas	M. FALLITO Giovanni
Mme PIQUEMAL Anne	Mme BOULANGE Rachel
Mme POINSIGNON Gilles	Mme CAISSUTTI Claudie

Etaient absents excusés

M. MULLER Jean-Marie	Pouvoir à Serge WOLLJUNG
Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à Dominique LUBNAU
Mme PREVOT Nadège	Pouvoir à Nicolas OLEKSIUK
M. MARION Julien	Pas de pouvoir
M. GIRARD Guy	Pouvoir à Rachel BOULANGE
Mme DAUMAIL Martine	Pouvoir à Anne PIQUEMAL
M. MARTIN Michel	Pouvoir à Gilles POINSIGNON

Objet : **Aménagement du Clos du Pré de la Dame : appel à intention de projet**

VU la délibération D2015-08-02 en date du 22 septembre 2015 autorisant le maire à acquérir les parcelles sises rue Principale, cadastrées section 1 n° 139 et 230 pour un montant de 160 000 € et à lancer un appel à intention de projet pour l'aménagement desdites parcelles ;

VU l'arrêté SRA n° 2016/L465 en date du 31 octobre 2016 prescrivant la réalisation d'un diagnostic archéologique ;

VU l'arrêté SRA n° 2018/L 244 du 16 mai 2018 prescrivant la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif après démolition des bâtiments encore en élévation sur la parcelle ;

Considérant que la municipalité a procédé aux travaux de démolition de tous les bâtiments qui occupaient les parcelles cadastrées section 1 n°139 et 230 ;

Vu la délibération D2019-05-02 en date du 29 août 2019 annulant la délibération D2016-04-01 ;

Considérant les propositions d'aménagement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;

Considérant le dossier de consultation présenté aux membres du Conseil Municipal ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de lancer un nouvel appel à intention de projet pour l'aménagement de l'îlot en cœur de village sur la base du dossier de consultation présenté consignnant les exigences de la municipalité.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE de** lancer un nouvel appel à intention de projet pour l'aménagement de l'îlot en cœur de village sur la base du dossier de consultation présenté consignnant les exigences de la municipalité.

Fait à Silly-sur-Nied, le 29 août 2019

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet